

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 15 DECEMBRE 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **MARDI 15 DECEMBRE 2020 à 18H00**, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 9 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, DEGRACE Marie-Josée, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude,
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme CATTY Christine,
Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence,
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 19h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : EAU POTABLE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS - ANNEE 2019.

2020-12-N° 5

VU :

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13 et L. 1411-14, L. 1413-1, L. 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5 ;

Le Code de santé publique, notamment son article 1321-1 ;

Après analyse du rapport, il peut être relevé les principales informations suivantes :

La gestion du service public d'eau potable pour les communes D'AIRE-SUR-LA-LYS et WITTES est confiée depuis le 4 septembre 2017 à la société des Eaux du Nord. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Le taux de réclamation sur le contrat D'AIRE/WITTES est important, principalement dû à l'intégration des réclamations de la commune de WITTES, qui n'avaient pas été comptabilisées en 2018. Par ailleurs, Suez continue à comptabiliser en réclamation les demandes de dégrèvement « loi Warsmann », alors qu'elles ne sont pas considérées comme réclamation.

Le rendement du réseau sur le secteur AIRE/WITTES a nettement progressé, ce qui peut s'expliquer par la réparation de fuites très conséquentes fin 2018 (rue Nationale à AIRE-SUR-LA-LYS) et début 2019 (Moulin le Comte à AIRE-SUR-LA-LYS). Plus globalement, une importante campagne de recherche de fuites a été menée en 2019 sur la commune D'AIRE-SUR-LA-LYS, ayant permis de réparer 110 fuites sur le réseau D'AIRE-SUR-LA-LYS et de WITTES.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution d'une facture d'eau potable pour une consommation de 120 m3 par an :

Service Aire/Wittes	Facture 2019			Facture 2020		
	Volume	Prix Unitaire HT	Montant HT	Volume	Prix Unitaire HT	Montant HT
Part délégataire			141,66			143,32
Abonnement / an			43,26			44,24
Consommation :	120 m3			120 m3		
		0,82 €/m3	98,40		0,8257 €/m3	99,08
Part Collectivité			48,00			48,00
Consommation :	120 m3			120 m3		
		0,40 €/m3	48,00		0,40 €/m3	48,00

Prix HT et hors redevances			189,66			191,32
Redevance Agence de l'eau - Préservation de la ressource	120 m3	0,071 €/m3	8,52	120 m3	0,071 €/m3	8,52
TVA			5,50%			5,50%
Prix TTC			209,08			210,83

Tableau des indicateurs de performance pour l'année 2019 :

	Contrat Aire-Wittes
Nombre d'abonnés	5 140 <i>5 101 en 2018</i>
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,59 % <i>0,5 % en 2018</i>
Capacité de désendettement du budget annexe	3,7 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,28 %
Taux de réclamations	12,25 %
Taux de conformité des prélèvements ARS :	
<u>Bactériologique</u>	100 %
<u>Physico-chimique</u>	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (sur 120 pts)	95
Rendement du réseau de distribution	83,90 % <i>72,65 % en 2018</i>
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)	2,40
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	2,50
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	NC
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés	5,25 %
Taux de respect du délai d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés	100 %

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Claude DISSAUX, Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE 1er - PRENDRE ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - exercice 2019 ;

ARTICLE 2 - DECIDER de transmettre à Monsieur le Préfet, pour information, la délibération y afférente, ainsi qu'à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ;

ARTICLE 3 - DECIDER de mettre à la disposition du public, en Mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil municipal, ledit rapport ; le public étant avisé par Monsieur le Maire de cette mise à disposition par voie d'affichage.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

